

AGIR AVEC NOUS C'EST CAPITAL ! ELECTION 2024

NOS ENGAGEMENTS

#1 AGIR pour porter des ambitions stratégiques

#2 AGIR pour renforcer des ambitions de gouvernance

#3 AGIR pour défendre des ambitions sociales et sociétales

#4 AGIR pour fixer des ambitions environnementales

POURQUOI CETTE ÉLECTION ?

La loi PACTE du 22 mai 2019 impose la démocratisation de la représentation de l'actionnariat salarié. En novembre 2024, 133 772 électeurs salariés, anciens salariés ou retraités, porteurs de parts du FCPE Orange Actions vont être sollicités pour élire leurs nouveaux représentants au Conseil de Surveillance de ce fonds d'actionnariat du PEG (Plan d'Épargne Groupe).

QUI SONT LES ÉLECTEURS ?

Les actifs comme les anciens salariés et les retraités qui détiennent des parts dans le fonds Orange Actions.

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN ?

Vote électronique à 1 tour 1 part = 1 voix

LE FONDS ORANGE ACTIONS, C'EST QUOI ?

133 772 porteurs de parts, salariés actifs, anciens salariés ou retraités, pour un total de 202 375 783 parts. Cela représente près de 2,1 milliards d'€ soit près de 8 % du capital d'Orange. C'est une structure de gouvernance règlementée, composée d'un conseil de surveillance et d'une société de gestion (Amundi).

AGIR AVEC NOUS C'EST CAPITAL !

Documents

[**AGIR AVEC NOUS C'EST CAPITAL !**](#)